

213C1071
FR0000063653-OP018-R01

25 juillet 2013

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

SICAL
(Alternext)

- 1 - Le 23 juillet 2013, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait visant les actions de la société SICAL, déposée par Arkéon Finance, agissant pour le compte de la société Celta¹, laquelle agit de concert avec la société Sofpo¹ et M. Bernard Rossmann (cf. D&I 213C1051 du 23 juillet 2013).

La note d'information de la société Celta (visa n°13-392 en date du 23 juillet 2013) et la note en réponse de la société SICAL (visa n°13-393 en date du 23 juillet 2013) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **26 juillet au 8 août 2013 inclus**.

Arkéon Finance se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions SICAL non détenues par l'initiateur et les membres du concert susvisé. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions SICAL sera reprise le 26 juillet 2013.

¹ Société anonyme contrôlée par la société par actions simplifiée Rossmann, elle-même contrôlée par M. Bernard Rossmann.